



L'interview INTEGRALE

Le 20 janvier 2020, nous avons réalisé une interview de Patrick, membre du collectif d'accès aux droits.



UNE ASSOCIATION
QUI SOUTIENT
VOS PROJETS
AU QUOTIDIEN



Collectif d'accès aux droits : Patrick partage son envie de s'engager

Pourquoi t'es-tu engagé dans cette action collective ?

Pour venir en aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, par rapport au fait de faire tout par internet. Ma mère, par exemple, n'a pas de véhicule pour se déplacer et pour faire les démarches administratives. C'est mon frère qui l'aide. Si elle n'avait pas cette aide, elle ne pourrait pas. Mon frère a été obligé de s'y mettre aussi parce qu'il ne savait pas se servir d'un ordinateur non plus. Il apprend sur le tas.

Qu'est-ce que cette action avec le groupe t'apporte, qu'est-ce qui te motive ?

Ce qui me motive c'est de venir en aide, par rapport à ma mère et les autres qui sont dans cette situation. J'ai plaisir à participer. Mais ce qui me motive le plus, dans notre projet, c'est le projet du « bus équipé et itinérant » pour aller vers les personnes isolées. Cela me donne aussi de la confiance de me battre pour y arriver.

Tu trouves cela intéressant de travailler avec les partenaires ?

Oui parce qu'on s'aide bien les uns les autres et on est plus forts ensemble.

Tu es engagé dans cette action collective et aussi dans sur le mouvement des Gilets jaunes. Qu'est-ce que tu aimes dans ces collectifs ?

Il y a une bonne ambiance et on fait des démarches.

Le collectif d'accès aux droits est constitué depuis le mois de juin 2018.

Le Centre SocioCultural du Mellois et l'Épicerie Sociale du Pays Mellois soutiennent les membres dans leur organisation.

Vous souhaitez rejoindre le collectif, contactez :
le CSC au 05 49 29 04 05
ou l'Épicerie Sociale
au 05 49 27 66 81



Le Relais



Les actions engagées par les membres du collectif depuis juillet 2018.

Cartographie des difficultés rencontrées par les personnes.

Définition de pistes de solutions.

Rédaction et portage d'une pétition (plus de 300 signatures).

Définition d'objectifs communs et de pistes d'actions.

Mobilisation de la presse, rédaction d'un article dans le DQJM*, enregistrement d'une émission à D4B.

Interpellation et rencontre du président de la communauté de communes en janvier 2019.

Implication dans le collectif partenarial mobilisé par le CSC et l'Épicerie Sociale du Pays Mellois autour des difficultés d'accès aux droits dans le cadre de la dématérialisation des démarches en ligne.

* De Quoi J'me Melle

C'est devenu important pour toi de te battre ?

Oui c'est nouveau. Mais mon père était syndiqué lui. Il allait aux réunions le soir, je me souviens. Beaucoup plus que moi. Ce que je fais là, c'est différent.

Pourquoi ?

Le fait de faire l'action sur le groupe d'accès aux droits m'a permis de commencer à réagir sur le fait qu'il faut bouger, et j'ai continué avec les gilets jaunes. Je me suis dit « il faut agir ». Parce qu'on connaît beaucoup de personnes qui sont comme moi et cela ne s'arrange pas. Si on ne bouge pas il ne se passera rien. J'avais jamais manifesté avant dans ma vie. Dans les manifestations, on nous empêche d'aller où on veut, dès que l'on hausse le ton on est des méchants. Il y a de l'injustice. Je ne suis pas très bien placé pour dire les choses car je n'ai pas la façon de parler comme les politiciens. Je le dis comme je le ressens mais pas de la façon de ceux qui sont « plus haut » que moi. Je pense que ma manière de parler n'est pas adaptée.

Et est-ce que pour autant tu estimes que ce que tu as à dire mérite d'être entendu ?

Il le savent au niveau de l'Etat. Il y a des dépenses qui sont superflues et qui ne valent pas la peine ; et qu'il vaudrait mieux mettre pour les personnes en difficulté.

Pourquoi ils ne font rien alors selon toi ?

C'est tout pour les personnes aisés. Entre-nous, je ne crois pas au chèque numérique parce que l'État baisse toutes les aides : les APL... Ils ne lâchent rien avec les Gilets jaunes. Je touche 800 euros par mois de retraite, mais pour vivre bien, il faudrait que j'ai 1000 euros. Ils faut toujours que je demande des aides au FSL (Fonds de Solidarité de Logement). Avant J'étais à mon compte, en conjoint collaborateur, donc une partie de mes heures ne sont pas déclarées pour ma retraite car à l'époque ces heures ne pouvaient pas être prises en compte. Il aurait fallu que je travaille jusque 65 ans, mais on ne trouve plus de travail à cet âge là. Je pense que l'on pourrait faire bouger les choses mais cela commence à se relâcher avec les Gilets jaunes et au niveau des retraites. Je suis beaucoup les informations pour suivre l'évolution sur l'avancée de la réforme par rapport aux grèves.